

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



IA-IPR Inspection d'Académie Inspection Pédagogique Régionale

Affaire suivie par :
A.DAUVERGNE / P.A CHIFFRE
Référence :
AD/PAC/MY
Téléphone
03 80 44 87 05
Télécopie
03 80 44 86 95
Courriel
Corpsdinspection2@ac-dijon.fr

Rectorat de Dijon Secrétariat IA-IPR 2G rue Général Delaborde BP 81 921 21019 Dijon Cedex Dijon, le 14 septembre 2015

Le recteur de l'académie de Dijon, chancelier de l'université de Bourgogne,

Les collèges des IA-IPR et IEN ET/EG,

à

Mesdames et messieurs les professeurs

s/c de mesdames et messieurs les chefs d'établissement

s/c de mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs académiques, directrices et directeurs des services académiques de l'éducation nationale de Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne

Objet : Lettre de rentrée commune 2015-2016

Dans la continuité de la circulaire de rentrée parue au BO n°23 du 4 juin 2015, cette lettre commune aux IA-IPR et aux IEN-ET/EG fixe pour notre académie les orientations prioritaires de cette année scolaire :

- lutter contre les inégalités et renforcer la transmission des valeurs de la République ;
- préparer les personnels à la mise en œuvre de la réforme du collège pour la rentrée 2016.

Ce courrier est accompagné d'un ensemble de préconisations spécifiques à chaque discipline.

I. Orientations et priorités nationales et académiques

Trois grands axes guideront les évolutions souhaitées :

- construire une école plus juste pour offrir à chaque élève un parcours de réussite ;
- garantir l'égalité et développer la citoyenneté ;
- former et accompagner les équipes éducatives et enseignantes pour la réussite des élèves.

1. Construire une école plus juste pour offrir à chaque élève un parcours de réussite

Les mesures de la refondation de l'École de la République créent de nouveaux cycles, de nouveaux programmes d'enseignement et un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture (décret n°2015-372 du 31 mars 2015) qui entreront en vigueur à la rentrée 2016. L'acquisition du socle commun s'appuiera sur le renforcement de la maîtrise des langages et des compétences mathématiques.

Le principe d'une école inclusive est réaffirmé, plaçant l'accompagnement individuel de l'élève au cœur de la réflexion et des pratiques pédagogiques, qui doivent être davantage diversifiées et différenciées notamment grâce aux outils et ressources numériques. L'expérimentation et l'innovation sont des leviers incontournables pour lutter contre les déterminismes sociaux et faire évoluer les pédagogies. Il convient de faire bouger l'école en faveur de tous les élèves afin de lutter contre le décrochage scolaire et les inégalités en tous genres (territoriales, sociales, de genre ...). Une pédagogie au service de la réussite s'attachera à développer une dynamique de projets, et la transversalité dans les contenus d'enseignement. Une participation accrue des élèves pendant les cours doit être encouragée pour développer l'esprit d'initiative. Il convient de développer une approche par compétences. La réflexion sur l'évaluation qui en découle doit être partagée dans tous les



établissements. Dans une académie à dominante rurale, cette dynamique doit permettre de développer l'ambition de tous nos élèves.

La continuité des apprentissages sera recherchée par un travail collectif des équipes. Les liaisons interdegrés, le conseil École-collège contribuent utilement à cette dynamique.

La cohérence et le sens des apprentissages seront renforcés par une approche transdisciplinaire des contenus d'enseignement.

La personnalisation des parcours de l'élève est au cœur de la refondation de l'École.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) permet de répondre aux enjeux de la refondation de l'École, en visant un accès égal à une culture artistique diversifiée aux différents niveaux du parcours scolaire. Fondé sur les enseignements, il nécessite un travail d'équipe, une concertation avec les partenaires de l'École, afin d'inscrire les projets dans une cohérence éducative répondant aux besoins de formation des élèves. Les documents d'accompagnement réalisés au niveau académique et complétant les textes de référence (circulaire 2013-073 du 3 mai 2013 : le parcours d'éducation artistique et culturelle / Projet de référentiel pour le parcours d'éducation artistique et culturelle – CSP 18 décembre 2014) seront diffusés dans chaque établissement. Les corps d'inspection répondront aux besoins d'accompagnement plus spécifiques des équipes qui en feront la demande.

Le « parcours Avenir » généralisé de la sixième à la terminale pour tous les élèves concourt à développer l'éducation à l'orientation ainsi que la découverte du monde économique et professionnel.

Pour favoriser la réussite des élèves, il s'agira de renforcer également la coopération avec les familles. Dans tous les établissements scolaires, leur participation à la mise en place de la réforme permettra de recueillir utilement leurs avis. Dans cette perspective, la création des espaces-parents sera poursuivie.

2. Garantir l'égalité et développer la citoyenneté

Notre académie connaît des disparités territoriales, économiques et sociales. Aussi, convient-il de travailler dans le sens d'une équité accrue pour réduire l'impact des déterminismes sociaux. Dans la circulaire de rentrée de 2015, l'École s'est fixée le défi de réduire les inégalités qu'elle peut produire et de parvenir à être le creuset de la citoyenneté. Il s'agit de :

 Lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux par la recherche de la mixité sociale.

Faire vivre et transmettre les valeurs de la République dans un parcours citoyen qui s'appuie sur un enseignement moral et civique, sur la compréhension du principe de laïcité et du bien-fondé des valeurs et règles qui régissent les comportements individuels et collectifs pour prévenir toutes les formes de discrimination et de harcèlement. Une participation réellement active de l'élève est attendue dans la construction de ces valeurs. C'est dans le quotidien des disciplines que les valeurs de la République seront transmises. La réussite de tous les élèves est subordonnée à l'installation durable d'une culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel qui garantit à chaque élève un traitement égal et une même attention. Des formations sur ces thèmes (transmission des valeurs républicaines et enseignement moral et civique) seront proposées au plan de formation.

■ Développer les partenariats et la culture de l'engagement avec tous les acteurs de l'école.

Le pilotage académique des partenariats doit être renforcé pour rendre plus efficace le travail collaboratif. Le dialogue avec tous les parents et leur participation doivent être redynamisés. L'Association Sportive (AS) doit permettre au sein de chaque établissement d'engager les élèves et leur famille dans la prise de responsabilités et la participation à la vie de l'établissement. L'année 2015-2016 sera également celle du sport scolaire de l'École à l'Université (projet ASEU, circulaire n° 2015-071 du 13/04/2015) avec pour ambition de promouvoir la pratique sportive des jeunes et de mobiliser la communauté éducative autour des valeurs éducatives et citoyennes transmises par le sport.

La réserve citoyenne de l'Éducation nationale sera également l'occasion de mobiliser les forces vives de la société civile en sollicitant des citoyens désireux de faire partager leurs expériences personnelles et professionnelles.

Dans cette même perspective de garantir l'égalité et développer la citoyenneté, vingt-deux réseaux classés REP vont entrer dans la refondation de l'éducation prioritaire à la rentrée



2015, dans l'académie de Dijon. Cette refondation bénéficiera d'un pilotage fort et sera formalisée dans chaque réseau par l'élaboration d'un projet structuré autour d'axes complémentaires tels que : les apprentissages, le travail interdegré, le partenariat avec les familles, la formation et le soutien des personnels. Elle sera appuyée par un plan de formation continue en rapport avec les enjeux.

3. Former et accompagner les équipes éducatives et enseignantes pour la réussite des élèves.

Un effort important sera accordé à la formation et à l'accompagnement des équipes pour faire évoluer les pratiques pédagogiques. Il s'agit de mobiliser des pratiques diversifiées, innovantes, capables de répondre aux besoins pluriels des élèves.

3.1 – La formation continue:

Le plan de formation académique 2015–2016 permettra aux équipes enseignantes de s'approprier l'ensemble des évolutions en cours. Le PAF est construit pour répondre à cette ambition et veille à former l'ensemble des équipes pédagogiques, principalement en vue de la mise en place de la réforme du collège à la rentrée 2016. Les corps d'inspection premier et second degrés sont largement sollicités pour accompagner les équipes pédagogiques. Le Plan Académique de Formation, consultable en ligne (http://paf.ac-dijon.fr) propose des formations transversales et disciplinaires. Il est possible de s'inscrire aux actions de formation individuelle jusqu'au 30 septembre 2015.

3.2 La formation initiale en alternance :

À cette rentrée notre académie accueille environ trois cents stagiaires qui recevront une formation à la fois théorique et pratique, par alternance, en établissement et à l'ESPÉ. Pour ce faire, les enseignants de l'ESPÉ et les professionnels de terrain travailleront ensemble à la professionnalisation des nouveaux entrants dans le métier. Les professeurs tuteurs, en particulier, jouent un rôle primordial dans cette professionnalisation, et nous les remercions vivement de leur engagement dans cette mission. Au cours de l'année, les professeurs pourront être également sollicités pour accueillir des étudiants de Master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) 1^{re} année et 2^e année non reçus au concours, lors de périodes de stage d'observation et de pratique accompagnée.

II. La réussite scolaire dans notre académie

La réussite scolaire reste un axe prioritaire du projet académique 2014-2017 et la lutte contre le décrochage scolaire, un enjeu national majeur pour cette année. Aussi convient-il de donner davantage d'ambition à nos élèves pour favoriser leur insertion professionnelle et sociale.

Bilan des examens pour la session 2015 :

 Cette année, nous constatons avec satisfaction que les résultats au Diplôme National du Brevet sont en nette progression pour toutes les séries.

| 2012 | | 2013 | | 2014 | | 2015 | |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Académie | National | Académie | National | Académie | National | Académie | National |
| 83,8% | 84,7% | 86,7% | 84,7% | 84,2% | 85,2% | 86% | 86,3% |

Même si les résultats aux baccalauréats (général, technologique et professionnel) sont en progression régulière depuis une dizaine d'années, ils n'en demeurent pas moins contrastés cette année: des résultats stabilisés pour la voie générale, mais en relatif retrait pour les voies technologique et professionnelle.

Cette année, le baccalauréat professionnel fête ses 30 années d'existence. Comme a pu l'affirmer la ministre à l'occasion de son discours de rentrée : « l'enseignement professionnel est indispensable parce qu'aujourd'hui, comme il y a trente ans, il répond à des besoins économiques et sociaux précis de notre pays : l'enseignement professionnel permet de pourvoir la France en métiers professionnels dont elle a besoin. Des métiers d'ouvriers, de techniciens, de cadres ; que ce soit dans le secteur industriel ou tertiaire. Des métiers du geste, les horlogers, les cuisiniers... et des métiers, aussi, qui incarnent la solidarité de la Nation envers les plus fragiles, qu'il s'agisse d'aide à domicile ou d'accompagnement des personnes en situation de handicap, ou de personnes âgées ».



4/4

Pourtant, il appartient encore à chacune et à chacun d'entre nous de tout mettre en œuvre pour faire en sorte que la voie professionnelle soit une voie de la réussite au même titre que les voies générale et technologique.

Le baccalauréat doit être une opportunité pour tous, quelles que soient la filière et la série de l'examen, de poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur dans un souci d'insertion professionnelle accru. La consolidation du continuum bac -3 / bac +3 reste une priorité.

| | 2012 | | 2013 | | 2014 | | 2015 | |
|------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| | Académie | National | Académie | National | Académie | National | Académie | National |
| BCG | 89,9 % | 89,7% | 91,9% | 91,9% | 91,6% | 90,9% | 92,2% | 91,5% |
| BTN | 84,4% | 83,4% | 86,6% | 86,7% | 91,4% | 90,6% | 91% | 90,6% |
| BPRO | 76% | 78,2% | 79% | 78,5% | 83,7% | 81,9% | 80,6 % | 80,3% |

Source: OCEAN - Sessions win 2012, 2013, 2014, 2015.

NB: - Les taux nationaux correspondent à la métropole plus les DOM.

Pour les trois années, le champ correspond à la session de juin sans la 2^{ém} session de septembre.

L'opportunité d'une modification simultanée de l'organisation pédagogique du collège et du renouvellement des contenus d'enseignement dans le cadre de la scolarité obligatoire, tout comme le lancement du grand plan numérique pour l'éducation, imposent la mobilisation et l'engagement de tous, dès cette année, pour créer les conditions du changement. Nous savons pouvoir compter sur vous pour que cette ambition s'incarne et nous sommes à vos côtés, pour vous accompagner dans ces évolutions, au service de la réussite de tous les élèves de l'académie.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Le recteur

La doyenne des IA-IPR

la doyenne des IEN ET/EG

Denis ROLLAND

Anne DAUVERGNE

Sophie PROST